

RÈGLEMENTS LOTO-FHSE 50-50

- 1. La Loto-FHSE 50-50, au profit de la Fondation Hôpital Saint-Eustache, est une loterie à prix progressif. Les sommes amassées permettent l'acquisition d'équipements à la fine pointe de la technologie pour l'Hôpital de Saint-Eustache. Par l'ensemble de ses actions, elle contribue à l'amélioration des soins de santé offerts dans la région et au bien-être des patients qui en bénéficient. Cette loterie est éligible à tous les résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus qui feront l'achat de billets et qui se conforment aux règlements cidessous.
- 2. L'acheteur doit être âgé de 18 ans ou plus pour jouer et se trouver au Québec au moment de l'achat.
- 3. Les billets seront vendus à l'aide d'un système de tirage électronique fourni par Ascend Fundraising Solutions. La vente de billets pour chaque tirage aura lieu le 1^{er} du mois à compter de 8 h, jusqu'à la veille de chaque tirage, jusqu'à 23 h 59.
- 4. Les tirages auront lieu en ligne, via le site www.lotofhse5050.ca, à 10 h, heure de l'est. Voici le calendrier des tirages de décembre 2025 à novembre 2026 : *12 grands prix de type 50-50 : 31 décembre 2025, 30 janvier 2026, 27 février 2026, 31 mars 2026, 30 avril 2026, 29 mai 2026, 30 juin 2026, 31 juillet 2026, 31 août 2026, 30 septembre 2026, 30 octobre 2026 et 30 novembre 2026.
- 5. Les billets sont au coût de 10 \$ pour 10 numéros, 25 \$ pour 75 numéros, 50 \$ pour 300 numéros et 100 \$ pour 1 500 numéros.
- 6. Le nombre de billets vendus est indéterminé et varie en fonction des achats effectués tout au long de la période de vente.
- 7. Sont exclus de la loterie le personnel et les membres du conseil d'administration de la Fondation Hôpital Saint-Eustache.
- 8. L'achat de billets se fait en ligne au www.lotofhse5050.ca par carte de crédit et les acheteurs reçoivent par courriel les numéros associés au forfait acheté. Les numéros seront obtenus par un système de tirage électronique. Les acheteurs ne peuvent pas obtenir un numéro spécial parce que les numéros sont générés au hasard.

- 9. Les numéros des billets gagnants seront choisis par un générateur de nombres au hasard à partir de tous les numéros vendus pendant le tirage.
- 10. Un prix sous forme de virement bancaire ou de chèque, sera remis pour chaque tirage. Le numéro du billet gagnant sera affiché sur le site Web www.lotofhse5050.ca. Le détenteur du billet gagnant sera informé par téléphone le jour de chaque tirage ou 48 h suivant le jour du tirage. Afin de faciliter l'octroi du prix au gagnant, la Fondation utilisera les coordonnées fournies par l'acheteur du billet pour communiquer avec celui-ci pendant la période de réclamation.
- 11. Le détenteur du billet gagnant dispose de 60 jours à partir de la date du tirage pour lequel le billet a été acheté pour réclamer son prix. Seul le détenteur du billet gagnant peut réclamer le prix. La Fondation se réserve un délai raisonnable pour la préparation et la remise du prix (par exemple, l'émission d'un chèque) et informera le gagnant du moment à partir duquel celui-ci pourra récupérer son prix.
- 12. La personne gagnante doit confirmer son identité en présentant deux pièces d'identité qui portent son nom et son adresse. L'une des pièces d'identité doit être gouvernementale et comprendre sa photo ainsi que sa date de naissance.
- 13. Une fois que la personne gagnante aura été confirmée, et qu'elle aura fourni une pièce d'identité avec photo, elle recevra un virement bancaire ou un chèque au montant déclaré du prix qui s'établit à 50 % du montant recueilli pour le grand tirage du mois. Si la personne gagnante ne peut pas fournir de pièce d'identité avec photo, le prix sera conservé jusqu'à ce qu'elle puisse le faire.
- 14. Dans l'éventualité où aucune personne gagnante ne se présente pour réclamer le prix, le talon du billet gagnant sera conservé dans un coffre-fort pendant 60 jours. Une fois cette période écoulée, le prix sera remis à la Fondation Hôpital Saint-Eustache avec l'approbation de la Régie des loteries, des courses et des jeux du Québec (RACJ).
- 15. Pour toute demande relative à la loterie et aux procédures suivies pour la tenue des tirages, composer le 450 974-8229 ou envoyer un courriel à <u>fondation.hse@ssss.gouv.qc.ca</u>.
- 16. Toute annulation d'une transaction, initiée par une partie autre que la Fondation Hôpital Saint-Eustache, mènera à l'annulation du billet en question et, par conséquent, à l'inadmissibilité au prix.
- 17. Les billets 50-50 de la Fondation Hôpital Saint-Eustache ne peuvent être transférés ou revendus.

- 18. Les billets sont sujets à vérification par les organisateurs du tirage. Tout billet frauduleux sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un prix. Le billet de tirage sera nul s'il y a une preuve que le billet a été volé, non émis, inadmissible, modifié, contrefait, défectueux, imprimé en double exemplaire ou imprimé/produit par erreur. Les personnes non autorisées qui copient, vendent ou modifient des billets sont passibles de poursuites.
- 19. Aucun reçu officiel pour fins d'impôt ne sera délivré pour l'achat de billets de loterie, tel que prévu par l'Agence de revenu du Canada.
- 20. La Fondation Hôpital Saint-Eustache, tout commanditaire et partenaire de cette loterie l'administre de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de la Fondation. Aucun partenaire (ni employé ou représentant de tout partenaire) ne peut être tenu responsable en cas d'erreur, de mauvais fonctionnement du système ou en relation avec toutes décisions prises reliées à la gestion de la loterie.
- 21. Les personnes gagnantes dégagent de toute responsabilité la Fondation Hôpital Saint-Eustache, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

Pour obtenir une copie des règlements de la présente loterie ou tout autre commentaire à ce sujet, veuillez-vous adresser à M^{me} Lyne Des Trois Maisons, directrice générale de la Fondation Hôpital Saint-Eustache au courriel suivant : lyne.des.trois.maisons.cissslau@ssss.gouv.qc.ca.

Fondation Hôpital Saint-Eustache 520, boulevard Arthur-Sauvé, local CS-012 Saint-Eustache, Québec J7R 5B1

Tél.: 450 974-8229